

<p>Contexte</p>	<p>Chaque année, on enregistre en Suisse quelque 260 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus et environ 70 décès. Les tumeurs qui se développent au niveau du col de l'utérus sont pratiquement toutes imputables à une infection persistante à certains papillomavirus humains (HPV).</p> <p>Un examen de dépistage permet de déceler à temps des modifications tissulaires au niveau du col de l'utérus et, ce faisant, de prévenir des cancers ou de les diagnostiquer et de les traiter à un stade précoce. En Suisse, le dépistage prévoit actuellement un examen axé sur la recherche de modifications cellulaires (examen cytologique) à partir d'un prélèvement cervico-utérin (frottis). À l'échelle internationale, le test HPV sur les frottis est fréquemment pratiqué afin de détecter la présence de certains papillomavirus humains. En Suisse, le dépistage est effectué à l'initiative des femmes ou de leur médecin.</p> <p>Le comité d'experts du dépistage du cancer a analysé les données disponibles sur les préférences des femmes, l'efficacité clinique et le rapport coût/efficacité des deux méthodes de dépistage. Il a formulé des recommandations après évaluation systématique de l'ensemble de ces informations.</p>
<p>Qui est concerné par les recommandations ?</p>	<p>Toutes les femmes, ainsi que les personnes non-binaires et les hommes transgenres ayant un utérus, âgés de 21 à 70 ans (groupes cibles).</p> <p><i>Pour les personnes âgées de 21 à 29 ans:</i></p> <p>Frottis cervical et examen cytologique ciblé (GRADE recommandation forte)</p> <p>Les infections à papillomavirus humains sont très fréquentes à cet âge et guérissent, pour la plupart, spontanément. Un suivi systématique de toutes les infections HPV entraînerait de nombreux examens superflus et parfois éprouvants.</p>
<p>Que recommande le comité d'experts du dépistage du cancer ?</p>	<p><i>Pour les personnes âgées de 30 à 70 ans:</i></p> <p>Frottis cervical et test HPV suivis, si nécessaire, d'un examen cytologique (GRADE recommandation faible)</p> <p>Les études réalisées ont démontré que le test HPV pour cette tranche d'âge était plus efficace qu'un examen cytologique et présentait un bon rapport coût/efficacité. Il n'existe aucune donnée claire quant à la méthode de dépistage préférée dans les groupes cibles.</p> <p><i>Pour toutes les tranches d'âge:</i></p> <p>Un intervalle de dépistage de trois ans au lieu d'un an (GRADE recommandation forte)</p> <p>Les avantages d'un dépistage annuel ne sont pas démontrés. En revanche, un intervalle de dépistage moins fréquent diminue le stress et présente un meilleur rapport coût/efficacité.</p> <p>Le comité d'experts propose également un intervalle de dépistage de cinq ans au lieu de trois (GRADE recommandation faible)</p> <p>Il ne ressort des données disponibles aucune différence importante entre des intervalles de dépistage de trois ou de cinq ans. Un tel allongement de l'intervalle requiert toutefois une large acceptation et une stratégie de mise en œuvre ciblée.</p> <p>La prise en charge des coûts du test HPV dans le cadre du dépistage par l'assurance maladie (GRADE recommandation forte)</p> <p>La prise en charge des coûts du dépistage fondé sur un test HPV par l'assurance obligatoire des soins est indispensable pour garantir à toutes les personnes concernées un accès équitable au dépistage.</p>
<p>Quels autres points importants faut-il également considérer ?</p>	<p>La mise en œuvre équitable des recommandations nécessite une campagne d'information globale s'adressant à tous les groupes cibles et à tous les acteurs concernés du secteur de la santé. Etant donné que, sur plusieurs questions, les données ne permettent de formuler que de faibles recommandations et que les préférences peuvent varier d'une personne à l'autre, il est primordial que chaque personne puisse prendre sa décision en parfaite connaissance de cause. Cela pourrait passer par une prise de décision partagée entre les personnes concernées et le personnel de soins. Un programme de dépistage organisé pourrait améliorer l'accès, faciliter les pratiques, garantir la qualité du dépistage et simplifier l'exonération des franchises.</p>
<p>Où trouver le rapport complet ?</p>	<p>https://cancerscreeningcommittee.ch/fr/</p>